

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Article
Nom du produit	: AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)
Code du produit	: Automotive, High Performance MF, VRLA MF, YuMicron & Conventional Series Dry Charged Lead Battery (No Acid),

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Démarrage, allumage pour voiture, camion et moto

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Tout élément autre que ce qui précède

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Représentant exclusif:  
Europark Fichtenhain B 17  
47807 Krefeld  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0) 2151 82095 00  
E-mail: info@gs-yuasa.de

Fournisseur:  
GS Yuasa Battery Europe Limited  
Unit 22 Rassau Industrial Estate  
Ebbw Vale, Gwent  
Téléphone: +44 (0) 1495 350121  
E-mail: tech.info@gs-yuasa.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : France  
GS Yuasa Battery France S.A.  
Personne responsable: Christian RAYNAUD (Technical Manager)  
Téléphone: (+33) 0474-95-90-95  
E-mail: christian.raynaud@gs-yuasa.fr  
Langue: Français Anglais  
Du lundi au vendredi 8:30 – 12:00, 2:00 – 5.30

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	H332
Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318
Carc. 2	H351
Repr. 1A	H360
Lact.	H362
STOT RE 1	H372
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection, des vêtements de protection.  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Le plomb peut être toxique pour le sang, les reins, le système nerveux central.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Plomb (Pb) (7439-92-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
monoxyde de plomb (1317-36-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Composant	
Plomb (Pb)(7439-92-1)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
monoxyde de plomb(1317-36-8)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Plomb (Pb) substance de la liste candidate REACH (Plomb) substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 7439-92-1 N° CE: 231-100-4 N° Index: 082-013-00-1	70 – 90	Repr. 1A, H360FD Lact., H362 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Lead dioxide	N° CAS: 1309-60-0 N° CE: 215-174-5	30 – 45	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par inhalation : vapeurs), H332 Repr. 1A, H360 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
monoxyde de plomb substance de la liste candidate REACH	N° CAS: 1317-36-8 N° CE: 215-267-0 N° Index: 082-001-00-6	3 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 (ATE=1,5 mg/l/4h) Carc. 2, H351 Repr. 1A, H360 Lact., H362 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 1, H410
Antimoine (Sb)	N° CAS: 7440-36-0 N° CE: 231-146-5	0,04 – 0,27	Repr. 1A, H360 Lact., H362 Aquatic Chronic 3, H412

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Plomb (Pb)	N° CAS: 7439-92-1 N° CE: 231-100-4 N° Index: 082-013-00-1	( 0,03 ≤C ≤ 100) Repr. 1A, H360D

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Les personnes qui apportent les premiers soins doivent porter des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition (voir section 8).
Premiers soins après inhalation	: En cas de rupture de la batterie, passer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de brouillard. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent, alerter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins). Assurez-vous que la peau plissée des paupières est soigneusement lavée avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire 100 - 200 ml d'eau au patient. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. En cas de rupture de la batterie, peut être nocif ou mortel en cas d'inhalation dans un espace confiné.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Le contact direct avec les composants internes d'une batterie peut être très irritant pour la peau et peut entraîner des rougeurs, un gonflement, des brûlures et de graves dommages à la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. En cas de rupture de la batterie, un contact direct avec le liquide ou une exposition à des vapeurs ou à des brouillards peut provoquer des déchirures, des rougeurs, un gonflement, des dommages à la cornée et des dommages irréversibles aux yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Peut provoquer le cancer.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Si une batterie se rompt, utilisez un produit chimique sec, de la soude, de la chaux, du sable ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Des composés du plomb et de la fumée d'acide sulfurique peuvent être libérés lors d'un incendie impliquant le produit. La batterie peut se rompre en raison d'une accumulation de pression lorsqu'elle est exposée à une chaleur excessive et peut entraîner la libération de matériaux corrosifs.
Danger d'explosion	: Danger de feu/explosion. Réagit violemment au contact de l'eau. Réagit violemment avec des substances comburantes. Tout contact avec des métaux peut créer un gaz hydrogène inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Peut réagir avec des substances combustibles et créer un risque de feu ou d'explosion.

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Faire preuve de prudence en combattant tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Prévenir les autorités si de grandes quantités du produit entrent dans les égouts ou les eaux publiques. Éviter tout contact avec l'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Déversements limités: recueillir tous les matériaux libérés dans un récipient en métal doublé de plastique. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant ou Neutraliser avec bicarbonate de sodium. Quantités importantes: Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'inhalation des vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
- Matières incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Démarrage, allumage pour voiture, camion et moto.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Plomb (Pb) (7439-92-1)	
<b>UE - Valeur limite contraignante d'exposition professionnelle (BOEL)</b>	
Nom local	Inorganic lead and its compounds
BOEL TWA	0,15 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	DIRECTIVE (EU) 2022/431 (amending Directive 2004/37/EC)
<b>UE - Valeur limite biologique (BLV)</b>	
Nom local	Lead and its inorganic compounds
BLV	30 µg/100ml Parameter: Pb
Référence réglementaire	SCOEL List of recommended health-based BLVs and BGVs

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. (EN 166)

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches. EN 13034. Grandes quantités : EN 14605. Combinaison anticorrosion

###### Protection des mains:

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374-1. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les gants doivent être enlevés et remplacés en présence de signes de dégradation ou de pénétration. En raison de l'application pratique de produits réfractaires, il est conseillé d'utiliser des gants conformes aux normes EN 388 et EN 374-1.

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

#### Protection contre les dangers thermiques:

Non requise dans les conditions d'emploi normales.

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Pas disponible
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 327,5 °C (Plomb)
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 1740 °C (Plomb @ 013hPa)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: < 1 (Acide sulfurique)
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Eau: 100 %
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 1,33 hPa (Plomb @ 373 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: 11,34 g/m <sup>3</sup> (Plomb)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Surcharge. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. En cas de rupture de la batterie, éviter tout contact avec des matériaux organiques et alcalins. conséquences mécaniques.

### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des composés du plomb et de la fumée d'acide sulfurique peuvent être libérés lors d'un incendie impliquant le produit.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Nocif par inhalation.

#### AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

ETA CLP (voie orale)	1000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard)	3 mg/l/4h

#### Antimoine (Sb) (7440-36-0)

DL50 orale, rat	> 20000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 8300 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation, rat (mg/l)	5200 mg/m <sup>3</sup> air

#### Plomb (Pb) (7439-92-1)

DL50 orale, rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation, rat (mg/l)	> 5,05 mg/l (4 heures)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: < 1 (Acide sulfurique)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: < 1 (Acide sulfurique)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>Plomb (Pb) (7439-92-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Lead dioxide (1309-60-0)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>monoxyde de plomb (1317-36-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Antimoine (Sb) (7440-36-0)</b>	
CL50 poisson	14,4 mg/l - 96 heures (Pimephales promelas)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	NOEC: 1.11 mg/l - 96 heures (Chlorohydra viridissimus)
NOEC chronique poisson	4,5 mg/l - 21 jours (Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé	1,74 mg/l - 21 jours (Pimephales promelas)
<b>Plomb (Pb) (7439-92-1)</b>	
CL50 poisson	107 µg/l 96 heures (Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	NOEC: 3.4 µg/L: 48 heures (Mytilus trossolus)
NOEC chronique poisson	29,3 µg/L - 30 jours (Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé	153,8 µg/L - 25 jours (Alona rectangula)
<b>Lead dioxide (1309-60-0)</b>	
CE50 Daphnie	2100 µg/l 96 heures (Daphnia magna)
<b>monoxyde de plomb (1317-36-8)</b>	
CL50 poisson	1170 µg/l - 96 heures (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie	NOEC: ≥ 2,173.8 µg/L: 72 heures (Dendroaster excentricus)
CE50 72h - Algues [1]	35,9 µg/L - 48 heures (Raphidocelis subcapitata)
NOEC chronique poisson	48 µg/L - 90 jours (Salmo salar)
NOEC chronique crustacé	48,6 µg/L - 27 jours (Alona rectangula)
NOEC chronique algues	192,3 µg/L - 25 jours (Dunaliella tertiolecta)

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Antimoine (Sb) (7440-36-0)

Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances inorganiques.
------------------------------	--

#### Plomb (Pb) (7439-92-1)

Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances inorganiques.
------------------------------	--

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Antimoine (Sb) (7440-36-0)

Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances inorganiques.
------------------------------	--

#### Plomb (Pb) (7439-92-1)

Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances inorganiques.
------------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 06 01\* - accumulateurs au plomb

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non applicable.

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Contient une ou plusieurs substances de la liste des substances candidates de REACH: Plomb (EC 231-100-4, CAS 7439-92-1), Monoxyde de plomb (EC 215-267-0, CAS 1317-36-8)

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Substances soumises au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : dioxyde de plomb (1309-60-0), monoxyde de plomb (1317-36-8)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 1	Affections dues au plomb et à ses composés
RG 73	Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
WGK	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Procédure de classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]: Dangers physiques : D'après les données d'essais. Dangers pour la santé: Méthode de calcul. Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par inhalation : vapeurs)	Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

# AUTOMOTIVE & MOTORCYCLE DRY CHARGED LEAD BATTERY (NO ACID)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Lact.	Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Les informations fournies sur la présente Fiche de Données de Sécurité sont conformes à nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations concernent uniquement la matière spécifique désignée, et ne sont pas applicables si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans tout procédé, sauf indication dans le texte.